

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement le 16 mai 2014 pour la séance du 23 mai 2014 à 20 heures à la mairie.

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant :

- *Approbation de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014*
- *Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire*
- *Subventions 2014*
- *Commission Communale des Impôts Directs : propositions*
- *Commission Intercommunale des Impôts Directs : propositions*
- *Indemnité de conseil au receveur municipal*
- *OGEC école privée Saint Joseph : désignation d'un représentant communal*
- *Voirie : classement dans le domaine public de la rue des Chênes*
- *Urbanisme : déclarations d'intention d'aliéner*
- *Implantation d'un poste de transformation électrique aux Ombres : convention avec le Syndicat Départemental d'Energie 35*
- *Questions diverses*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Gilbert GAULTIER, Sonia ROBERT, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Florence DAVID, Béatrice LEROUX, Jean-Paul MURIE, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE.

Absents excusés : Laurent CITRÉ, Olivier MILLION

Pouvoir : Laurent CITRÉ à Marie-Hélène DURÉ, Olivier MILLION à Loïc LEBRET.

Secrétaire de séance : Gilbert GAULTIER

OBJET D_37_2014 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

Préfecture de Rennes, reçu le 28/05/2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la séance précédente en date du 10 avril 2014. En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET D_38_2014 : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Préfecture de Rennes, reçu le 28/05/2014

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier au maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à **15 000 euros hors taxes** ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- 7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

OBJET D_39_2014 : SUBVENTIONS 2014

Préfecture de Rennes, reçu le 28/05/2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions et participations attribuées aux associations communales et organismes divers. Ces propositions ont été examinées par la Commission des Finances dans sa séance du 19 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2014 les participations suivantes :

- 34 € par élève des établissements secondaires participant à des voyages ou séjours divers.
- 15 € par élève des établissements primaires de la commune participant à des voyages scolaires.
- 35 € par élève pour les fournitures scolaires.
- 8.5 € par élève pour les jouets de Noël.
- 12.5 € par élève pour les associations de parents d'élèves de la commune.

Monsieur le Maire précise que les associations suivantes n'ont pas sollicité de subvention pour cette année : AFN, Travaux manuels, Pêche Communale, Troupe Tonone, Sourire de Claire et Bonnemain Demain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ensemble des propositions suivantes :

Art 6574	
Association communales	
ACCA	320.00 €
ACCA destruction ragondins lagunes	50.00 €
APEL 148 élèves	1 850.00 €
APEL voyages élèves primaires	1 230.00 €
Amis de l'école publique 97 élèves	1 212.50 €
Amis école publique voyages	855.00 €
Club des Retraités	260.00 €
Club Gymnastique Féminine	350.00 €
Comité d'Animation	1 075.00 €
Comité d'Animation concert SIM 12.04.14	500.00 €
Football Club Meillac Lanhélin Bonnemain	1 000.00 €
Furious Cars	100.00 €
OGEC fournitures scolaires	5 180.00 €
Stock Cars Club	560.00 €
Tennis de table Granit Bleu	400.00 €
Association extra communales	
ADMR Pays du Granit Bleu	710.50 €
Accidentés et handicapés du travail	31.00 €

Association Eaux et Rivières	16.00 €
Association Rayons de Soleil Bretagne Bénin	31.00 €
Comice Agricole canton de Combourg	994.70 €
Croix d'Or	31.00 €
France Adot 35	16.00 €
Papillons blancs	16.00 €
SOS amitiés Rennes	16.00 €
AFSEP sclérosés en plaques	16.00 €
Laryngectomisés	16.00 €
Ligue contre le cancer	16.00 €
Rêves de clown Bretagne	16.00 €
Art 65737	
Sub Ets scolaires, séjours	408.00 €
CFA BTP Saint Grégoire : 3élèves	156.00 €
Chambre des Métiers 35 : 3 élèves	156.00 €
IFAC Brest : 1 élève	52.00 €
Office des Sports Bretagne Romantique	710.50 €
Prévention Routière	31.00 €
EPLEFPA le Gros Chêne : 1 élève	52.00 €
Institut Paul Cézanne : 1 élève	52.00 €
RASED Pleine Fougères : 1.20 € par élève de l'école Henri Matisse	116.40 €
Art 657362	
CCAS de Bonnemain	6 000.00 €

Concernant les subventions suivantes, le Conseil Municipal accepte :

- par 11 voix pour et 4 voix contre (Gilbert GAULTIER, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE et Jean-François GUERIN) Rotary Club Combourg-Dol de Bretagne : 80 €
- par 14 voix pour et 1 voix contre (Florence DAVID) association Valentin Haüy : 16 €
- par 14 voix pour et 1 voix contre (Gilbert GAULTIER) SPA de Saint Malo : 16 €

OBJET D_40_2014 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Préfecture de Rennes, reçu le 28/05/2014

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 30 mai 2014.

Monsieur le Maire propose de présenter la liste des contribuables suivants :

TITULAIRES				SUPPLEANTS		
FNB	CITRE	René	91 Montservin	LEGENDRE	Ernest	16 Pont Mélin
	GANCHE	Maryvonne	2 le Champ de l'Homme	LE BOULC'H	Yves	12 le Bauchée
FB	HERVE	Denis	1 Pont Mélin	LAGRUE	Germain	12 Montservin
	DELAUNAY	Daniel	3 le Pont d'Atelle	COUTURIER	Roger	2 la Clouyère
TH	DAVID	André	26 route de la Gare	CHAMPION	Laurent	2 la Flaudaie
	TOUQUET	René	10 la Barbotiaie	BRIAND	Germain	9 les Bordes
	BARROIS	Alain	34 Pont Mélin	BLIN	Pascal	17 rue de Joudette
TP	DELAUNAY	Sonia	8 place de l'Eglise	ESNAULT	Alain	16 rue de Joudette
	MURIE	Jean-Paul	2 rue de Lombe	LIETAR	Véronique	17 le Noizil
	GAUTHIER	Christophe	4 rue de la Maison Neuve	DOUARD	Philippe	2 la Ville Amaury
FNB	<i>Hors commune :</i>					
	DUMAS	Ghislaine	La Dibois 35120	LEFEUVRE	Mickaël	La Mariais 35270
	GAUTIER	Auguste	BAGUER Morvan La Moignerais 35270 COMBOURG	PEUVREL	Michel	COMBOURG Le Bois Salmon 35270 MEILLAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

OBJET D_41_2014 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITIONS

Préfecture de Rennes, reçu le 28/05/2014

Selon l'article 1650 A du code général des impôts, une Commission intercommunale des impôts directs est instituée dans chaque communauté de communes dotée de la fiscalité professionnelle unique. La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- le Président de l'EPCI
- et dix commissaires

La CIID a pour rôle de se substituer aux commissions communales pour désigner des locaux-types à retenir pour l'évaluation par comparaison de la valeur locative des locaux commerciaux et biens divers visés à l'article 1498 du code général des impôts ainsi que de donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale (articles 1504 et 1505 du code général des impôts).

Il appartient au conseil municipal de désigner des représentants à proposer à la Communauté de Communes qui établira une liste à soumettre aux services fiscaux qui procéderont à la composition de la CIID.

Afin de procéder à la désignation des représentants communaux, le conseil communautaire, en séance du 24 avril 2014, a validé les désignations suivantes :

- les 17 communes de – de 1 000 habitants : 1 titulaire et 1 suppléant
- les 8 communes dont la population est comprise entre 1 000 habitants et 3 000 habitants : 2 titulaires et 2 suppléants.
- les 2 communes de + 3 000 habitants : 4 titulaires et 4 suppléants

Parmi ces 41 titulaires et 41 suppléants, le conseil communautaire devra arrêter une liste de 20 titulaires et 20 suppléants à soumettre à la direction départementale des services fiscaux.

Monsieur le Maire propose de désigner les représentants suivants :

- délégués titulaires : Jean-Paul MURIE 2 rue de Lombe et Véronique LIETAR 17 le Noizil
- délégués suppléants : Philippe DOUARD 2 la Ville Amaury et Sonia DELAUNAY 8 place de l'Eglise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

OBJET D_42_2014 : INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL

Préfecture de Rennes, reçu le 28/05/2014

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un arrêté en date du 16 décembre 1983, pris en application de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. L'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 fixe le taux maximum applicable à la moyenne annuelle des trois dernières années des dépenses budgétaires. En 2013, le montant de l'indemnité de conseil alloué au receveur était de 481.60 € bruts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à une prochaine réunion. Une rencontre entre le Maire et le trésorier sera programmée auparavant.

OBJET D_43_2014 : OGEC ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL

Préfecture de Rennes, reçu le 28/05/2014

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un représentant siège aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes des écoles privées, sous contrat d'association, situées sur le territoire communal.

A l'issue des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, il convient de désigner, sur proposition du conseil municipal, un nouveau représentant. Le contrat d'association en cours sera modifié par avenant sur la base de cette décision et transmis pour signature à l'établissement scolaire.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Marcel PIOT.

OBJET D_44_2014 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE DES CHÊNES

Préfecture de Rennes, reçu le 28/05/2014

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans la voirie communale, la rue des Chênes.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le service voirie de la CCBR a estimé que la rue des Chênes représente 171 mètres linéaires. Cette voie est ouverte à la circulation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie communale tel que présenté par Monsieur le Maire.
- D'adopter le tableau de classement de la voirie communale, ci-annexé en date du 10 avril 2014 qui établit la longueur de la rue des Chênes, classée dans le domaine public communal.
- De préciser que l'intégration de ces voies porte le mètre linéaire de voirie communale de la commune de Bonnemain (données DGF) à 32 832 mètres.

OBJET D_45_2014 : URBANISME : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Préfecture de Rennes, reçu le 28/05/2014

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu depuis le 28 mars 2014, trois déclarations d'intention d'aliéner :

- le 4 avril 2014 de Maître Blandine ROMAGNE, notaire, 14 place Toullier 35120 DOL DE BRETAGNE, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un bien sis 1 rue du Calvaire à BONNEMAIN, cadastrés AB 89, 90 et 330, comprenant une maison d'habitation sur un terrain d'une surface totale de 971 m², appartenant à Madame Renée DARDENNES.

- le 12 avril 2014 de Maître Bertrand PRIOL, notaire, 1 boulevard du Mail 35270 COMBOURG, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) un bien sis 14 rue de la Maison Neuve à BONNEMAIN, cadastré AB

607, comprenant une maison d'habitation sur un terrain d'une surface totale de 1 100 m², appartenant à Monsieur Laurent ADAM et Madame Karine MARTIN.

- le 25 avril 2014 de Maître Philippe PINSON notaire, 1 rue de Rennes 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) un bien sis 17 rue du Calvaire à BONNEMAIN, cadastré C 1 424 d'une surface totale de 589 m², appartenant à Monsieur et Madame Pierre LAUNAY.

Ces biens inclus dans la limite du Droit de Prémption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 20 février 2012 sont soumis au droit de préemption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens précités.

OBJET D_46_2014 : IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE AUX OMBRES : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35

Préfecture de Rennes, reçu le 28/05/2014

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la convention entre le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 35) et la commune pour la mise à disposition d'un emplacement en vue de l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique aux Ombres.

En vertu de l'article 1, la commune reconnaît au syndicat le droit de disposer d'un emplacement d'une superficie de 3 m² environ sur la parcelle communale D 896, en vue d'y implanter un poste de transformation de courant électrique de type poste PRCS-100 KVA et le réseau public qui lui est rattaché. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette mise à disposition gratuite et de l'autoriser à signer la convention correspondante. Elle fera l'objet d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SDE 35.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

OBJET : INFORMATIONS

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement du Maire de la commune de Québriac suite au versement d'une subvention de 150 € pour la réparation du clocher de l'église.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cérémonie d'accueil des bébés a lieu **samedi 24 mai à 11h** salle des associations.

- Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux au pot de départ en retraite de trois agents communaux du service périscolaire qui aura lieu le **jeudi 5 juin 2014 à 19h** salle des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Commune de Bonnemain – Conseil Municipal du 23 mai 2014

N°	DATE	OBJET	FOLIO
37-2014	23/05/2014	<i>Approbation de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014</i>	
38-2014	23/05/2014	<i>Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire</i>	
39-2014	23/05/2014	<i>Subventions 2014</i>	
40-2014	23/05/2014	<i>Commission Communale des Impôts Directs : propositions</i>	
41-2014	23/05/2014	<i>Commission Intercommunale des Impôts Directs : propositions</i>	
42-2014	23/05/2014	<i>Indemnité de conseil au receveur municipal</i>	
43-2014	23/05/2014	<i>OGEC école privée Saint Joseph : désignation d'un représentant communal</i>	
44-2014	23/05/2014	<i>Voirie : classement dans le domaine public de la rue des Chênes</i>	
45-2014	23/05/2014	<i>Urbanisme : déclarations d'intention d'aliéner</i>	
46-2014	23/05/2014	<i>Implantation d'un poste de transformation électrique aux Ombres : convention avec le Syndicat Départemental d'Energie 35</i>	

Qualité	NOM	Prénom	Emargement
Maire	PIOT	Marcel	
1 ^{er} adjoint	DURÉ	Marie-Hélène	
2 ^{ème} adjoint	GAULTIER	Gilbert	
3 ^{ème} adjoint	ROBERT	Sonia	
Conseiller municipal	HUOT	Danielle	
Conseiller municipal	LEMESLE	Patrick	
Conseiller municipal	DAVID	Florence	
Conseiller municipal	LEROUX	Béatrice	
Conseiller municipal	MURIE	Jean-Paul	
Conseiller municipal	GUERIN	Jean-François	
Conseiller municipal	ALLAIN	Laurence	
Conseiller municipal	CITRÉ	Laurent	Excusé Pouvoir à Marie-Hélène DURÉ
Conseiller municipal	LEBRET	Loïc	
Conseiller municipal	LEFEUVRE	Nathalie	
Conseiller municipal	MILLION	Olivier	Excusé Pouvoir à Loïc LEBRET